

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20250505-09 Du 05 mai 2025 SUBVENTIONS 2025 - 2</p>
--	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	30.04.2025
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	30.04.2025
En exercice	14			
Qui ont pris part à la délibération	11	Pouvoir	3	

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (11)

Absents : MAILLET-BERT P - BONNEVAUX V - MAURICE M (3)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

SUBVENTIONS 2025 - 2

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée 3 demandes de subventions exceptionnelles parvenues à la mairie :

- 1 - **L'association Sainte-Reine** sollicite une aide financière pour entreprendre des travaux de réfection du clocheton de l'église de Lissac. Cette association est très investie depuis de nombreuses années dans l'entretien de cette chapelle. Habituellement les travaux sont effectués par des bénévoles. Mais l'entretien du clocheton nécessite un travail en hauteur que seul un professionnel peut effectuer. Un devis a été demandé à l'EURL CALMARD d'Usson-en-Forez.
Montant des travaux envisagés : 630.30 € TTC

- 2 - **L'ADMR pour le portage des repas.**
L'ADMR sollicite chaque année une subvention aux communes concernées par le portage des repas afin d'équilibrer leur budget. Montant de l'aide attribuée en 2024 : 2096 €. L'association sollicite pour une 2024 une **aide exceptionnelle de 3 629 €** pour couvrir le déficit du service.

- 3 - **L'ADTHF** qui œuvre pour la promotion du développement du tourisme sur le Haut-Forez et tout particulièrement pour la promotion et le développement des circuits de randonnées pédestres, sollicite les communes adhérentes pour une aide financière afin des soutenir dans leurs différentes actions (achat de balises, tables d'orientation....).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Attribue les subventions suivantes :**
 - **Association Sainte-Reine : 630.30 €**
 - **ADMR – portage des repas :** sursoit à statuer dans l'attente d'informations complémentaires
 - **ADTHF :** sursoit à statuer dans l'attente d'informations complémentaires
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 06 mai 2025.



Hervé BÉAL, Maire	Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	---